



COMMISSION DE  
L'OCEAN INDIEN

## PROGRAMME REGIONAL DE COOPERATION ET DE MOBILITE EN FORMATION TECHNIQUE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DANS L'OCEAN INDIEN



**Document synthèse pour Comité de OPL des 22 et 23 avril 2024**

## **Finalités du programme PRCMTTP**

Le programme « PCMTTP océan Indien », relatif à la coopération et à la mobilité liée à la formation professionnelle dans l'océan Indien, et les projets sectoriels et intersectoriels liés à ce programme, que souhaite piloter la Commission de l'océan Indien (COI) s'inscrit totalement dans le cadre des nouvelles missions de cette organisation intergouvernementale .

*Ce programme découle des décisions du 35ème Conseil des ministres de la COI, 20 mai 2021, Décision 7 qui :*

- *7f) encourage le Secrétariat général à élaborer et mettre en œuvre un projet régional de mobilité axé sur la formation universitaire et professionnelle entre les pays du grand océan Indien, suivant le modèle du programme « ERASMUS » et en tenant compte des initiatives régionales existantes;*
- *7g) invite le Secrétariat général à mener une réflexion sur la mise en place d'un fonds régional dédié à la mobilité universitaire. »*

La pandémie de Covid-19 a bouleversé le monde. La crise sanitaire a tendu les marchés, impacté les économies, perturbé le lien social et mis à mal les systèmes d'éducation et de formation. Les États membres de la COI n'ont pas échappé à ces vagues d'impacts socioéconomiques de la crise sanitaire.

L'Organisation internationale du Travail (OIT), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale, a mené une enquête entre le 5 avril et le 15 mai 2020 auprès de prestataires d'EFPT, de responsables politiques et de partenaires sociaux dans 126 pays. Plus de 1350 prestataires d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFPT) du monde entier ont été interrogés.

Il en ressort que les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage ont subi de plein fouet les effets de la pandémie de COVID-19. « De nombreux pays et prestataires de formation n'étaient pas suffisamment préparés pour faire face aux contraintes imposées par la crise, même si certains se sont très vite tournés vers l'apprentissage à distance. Une majorité de personnes interrogées fait état de perturbations dans la formation, en particulier dans l'apprentissage en situation de travail, en raison de la fermeture d'entreprises, ainsi que de l'annulation d'examens d'évaluation et de certification des compétences », lit-on sur le site de l'OIT.

Or, la formation professionnelle constitue un levier de développement économique et social important.

Aussi, il apparaît pertinent que la COI porte dans la région océan Indien une action collective en faveur de la formation professionnelle pour :

- construire un bassin de compétences en phase avec les orientations économiques et stratégiques des cinq États membres de la COI ;
- renforcer l'employabilité des jeunes ;
- faciliter l'insertion et la réinsertion professionnelle ;
- faciliter la montée en compétences des professionnels de la formation dans des secteurs à forte valeur ajoutée et prioritaires dans les programmes de développement des États ;
- alimenter une dynamique vertueuse de mobilité en capitalisant sur les avantages comparatifs des pays d'une même zone pour la formation et l'emploi.

# Méthodologie novatrice mise en place pour la réflexion du programme PRCMTTP

La réflexion et l'instruction du programme « PRCMFP océan Indien » s'est déroulée en plusieurs étapes dans le cadre d'une **démarche novatrice**.

- Fin 2021 : Remise du **rapport d'opportunité** pour un programme régional de coopération en formation professionnelle pour l'océan Indien (analyse mise en place à la suite de la demande de la COI et soutenue par l'AFD, sous la guidance d'Expertise France Cap Compétences).

*La conclusion du rapport d'opportunité à la suite de cette étude sectorielle et thématique dit :*

- o « *Le programme suscite l'engouement et l'intérêt spontané des acteurs. »*
  - o « *Les efforts entrepris - ou en cours - dans le sens de la coopération, de l'échange de savoirs et des bonnes pratiques se trouveront soutenus, reconnus et valorisés. »*
- 
- 10 et 11 février 2022 : **Assises régionales** de la formation professionnelle et de la mobilité en formation professionnelle dans l'océan Indien (organisée en distanciel).  
*A la suite de ces Assises, il est déclaré :*
    - o « *Le programme devrait viser les huit axes suivants :*
    - *La visibilité régionale sur l'emploi et la formation.*
    - *Renforcer l'attractivité des métiers en tension à fort potentiel de main d'œuvre*
    - *La meilleure reconnaissance des qualifications visant à fluidifier les tensions sur l'emploi et à offrir aux jeunes des espaces élargis des espaces professionnelles.*
    - *La mutualisation des moyens et des ressources sur des métiers stratégiques et leur appréhension à un niveau régional.*
    - *Le partage de défis communs au niveau de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche et leur vulgarisation.*
    - *L'inclusion de publics vulnérables : à identifier avec l'Etat membre concerné, suivant ses définitions propres.*
    - *L'égalité des femmes et des hommes en formation et dans l'emploi.*
    - *Le développement responsable. »*
  - Janvier / février 2023 : réflexion et rédaction d'un **projet de programme** à partir du rapport d'opportunité et des notes rédigées à l'issue des assises, avec l'appui de partenaires de la COI.
    - o 2 mars 2023 : Validation du projet de programme par le Secrétariat général de la COI.
    - o 10 mars 2023 : Présentation du projet de programme aux Officiers permanents de liaison.
    - o 16 mai 2023 : Présentation du projet de programme lors du Conseil des Ministres de la COI.
  - Avril à mi-juillet 2023 : Mission d'amorçage et de consultation dans chacun des cinq Etats membres avec une réunion de présentation, des audiences spécifiques et une réunion de restitution (financement FAPS AFD - Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi de projet).

- Mi-juillet/août 2023 : réflexion et rédaction d'une version 2 du **projet de programme**
- Août 2023 /début mars 2024 : phase de nouvelles consultations, par rapport aux consultations, à la version 2 du projet de programme et aux plans stratégiques, ceci dans le cadre d'audiences spécifiques et d'ateliers :
  - o 5 septembre 2023 : Atelier de réflexion avec les partenaires de la COI
  - o 17 octobre 2023 : Séminaire interne COI
  - o 5 au 7 mars 2024 : Atelier régional de validation technique (directeurs généraux des ministères liés à la formation technique, technologique et professionnelle) pour validation technique du programme et des projets sectoriels et intersectoriels.
- Mars / Avril 2024 : réflexion et rédaction **du programme** dans une dernière version finalisée, comportant les amendements demandés par les Etats membres avant présentation au Conseil des Ministres pour validation politique
- 17 mai 2024 : Conseil des Ministres de la COI

## **Les objectifs généraux et spécifiques du programme PRCMTTP**

Des objectifs généraux ont été arrêtés après les consultations (audiences, ateliers, séminaires), nombreuses et variées, individuelles et collectives.

**L'objectif général** du programme « PCMTTP océan Indien » est qu'il soit « un programme systémique, régional, au service de la jeunesse des cinq Etats membres, pour améliorer quantitativement et qualitativement la formation technique, technologique et professionnelle, pour mieux répondre aux besoins économiques actuels et à venir, pour aller vers une meilleure employabilité des acteurs formés et certifiés, pour participer à la réduction de la pauvreté, des inégalités ».

Ce programme « PCMTTP océan Indien » et les projets sectoriels et intersectoriels liés visent à apporter de la valeur ajoutée autour de **cinq axes principaux** :

- 1 - Accompagner le développement quantitatif et qualitatif des systèmes de formation technique, technologique et professionnelle, dans et avec chacun des Etats membres de la COI, pour chacun des secteurs déterminés (voir axe 2),
  - 1.1 - pour une employabilité accrue tout au long de la vie professionnelle, pour une facilitation de l'insertion et de la réinsertion professionnelle, pour des emplois décents,
  - 1.2 - pour une réponse en termes de bassin régional et national de formations, adaptée à tous les publics et plus particulièrement aux publics n'ayant pas acquis les compétences de base, aux publics isolés, en difficulté ou vulnérables, dans le respect de l'égalité femmes-hommes,
  - 1.3 - pour une réponse en termes de bassins de compétences
    - en phase avec les orientations économiques et stratégiques des Etats ;
    - adaptée aux besoins régionaux en termes d'emploi et de besoin de formation

- adaptée aux nouveaux défis économiques, sociaux, environnementaux, climatiques, citoyens responsables, ...

1.4 - pour une meilleure reconnaissance des qualifications, des certifications, des diplômes dans et hors de la zone (élargissement des espaces d'opportunités professionnelles).

2 - Faciliter la montée en compétences des professionnels de la formation dans des secteurs à forte valeur ajoutée et prioritaires dans les programmes de développement des Etats membres de la COI, comme :

- ❖ les métiers de la santé et de l'aide à la personne
- ❖ les métiers de l'économie bleue
- ❖ les métiers de la sécurité alimentaire (agriculture, agroalimentaire, aquaculture, ...)
- ❖ les métiers du tourisme, hôtellerie et restauration (THR)
- ❖ les métiers de l'énergie (la sécurité énergétique et durable)
- ❖ les métiers du bâtiment et des travaux publics
- ❖ les métiers du numérique
- ❖ les métiers de l'environnement

3 - Faciliter la montée en connaissances et en compétences des professionnels de la formation sur des problématiques stratégiques et structurelles, comme :

- a) la réflexion et la mise en œuvre d'une politique publique liée à la formation technique, technologique et professionnelle ;
- b) l'installation d'observatoires sectoriels de l'emploi et de la formation technique, technologique et professionnelle, initiale et continue ;
- c) le pilotage d'un plan stratégique de la formation technique, technologique et professionnelle ;
- d) la construction de cartes nationales des formations scolaires en phase avec les besoins en termes d'emploi pour l'insertion et la réinsertion, dans une dynamique régionale ;
- e) la construction d'une carte régionale des formations supérieures pour assurer les continuums ;
- f) la synergie entre le monde de la politique et ceux de l'économie, de la formation professionnelle, des ONG et des associations dont les acteurs auront été identifiés avec les autorités nationales compétentes ;
- g) La mise en œuvre d'une politique régionale (COI) de formation des cadres de la formation technique, technologique et professionnelle ;
- h) la valorisation de la voie technique, technologique et professionnelle, les stratégies d'information ;
- i) la validation d'un cadre régional océan Indien des certifications (établi par des experts du public et du privé, sera validé par le COPIL et soumis aux instances de la COI pour approbation)
- j) le pilotage et la gouvernance d'une structure de formation ;
- k) la formation continue, la formation tout au long de la vie ;
- l) l'élaboration d'un programme normalisé interrégional/ international adapté aux normes internationales ;
- m) l'insertion des nouvelles filières suivant les demandes du marché du travail : la digitalisation

4 - Faciliter la montée en connaissances et en compétences des professionnels de la formation sur des problématiques pédagogiques, comme :

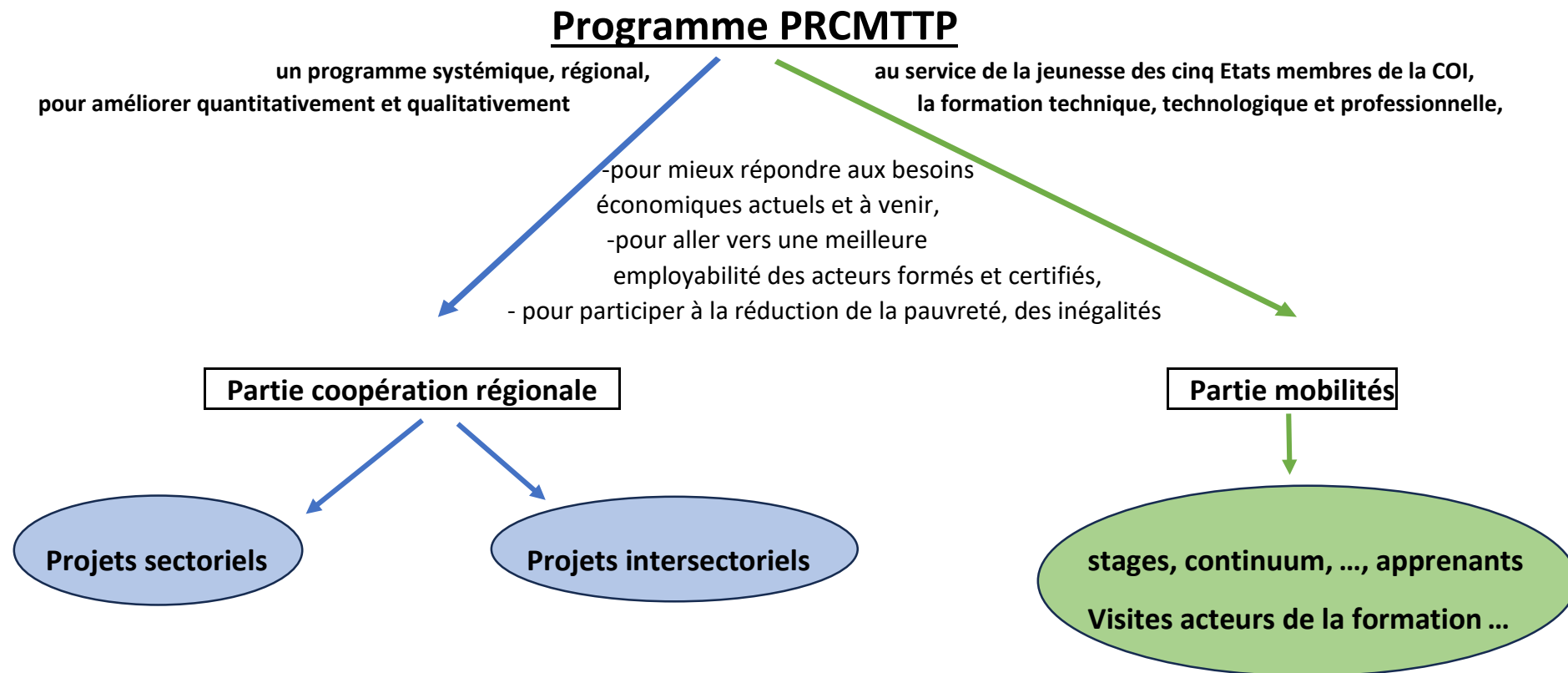
- a) le pilotage et la gouvernance d'une structure de recherche pédagogique et de formation de acteurs enseignants, formateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs qui auront été identifiés en concertation avec les Etat membres ;
- b) les modèles pédagogiques dans le cadre de la formation technique, technologique et professionnelle ;
- c) l'apprentissage sur le lieu de travail (stages, alternance, formation informelle) ;
- d) l'évaluation des compétences techniques, technologiques et professionnelles ;
- e) les langues vivantes, les langues d'enseignement, les langues d'évaluation ;
- f) le numérique éducatif (@learning, mixte) et le numérique dans les métiers ;
- g) les outils pédagogiques d'aide aux enseignants ;
- h) les dispositifs d'orientation vers la voie technique, technologique et professionnelle ;
- i) la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'artisanat ;
- j) la construction des attitudes personnelles, professionnelles, citoyennes dans la formation technique, technologique et professionnelle ;
- k) le bien-être dans les structures de formation professionnelle ;
- l) le bien-être dans les structures de formation professionnelle ;
- m) le renforcement de capacité des formateurs
- n) le renforcement de l'accompagnement et du suivi des apprenants

5 - Installer une véritable politique régionale inclusive<sup>1</sup> (réduction des inégalités), dans la formation technique, technologique et professionnelle, pour lutter contre les discriminations:

- a) pour les jeunes jamais scolarisés ou sortis très tôt (ou trop tôt) du système éducatif primaire;
- b) pour les filles et les femmes, au service du renforcement de l'égalité professionnelle, au service d'un développement d'opportunités économiques décentes et formelles pour les femmes;
- c) pour les publics, jeunes et adultes, isolés, en difficulté, vulnérables, éloignés de l'emploi ;
- d) pour les publics en situation de handicap ou à besoins particuliers ;
- e) pour les jeunes inscrits au secondaire mais n'ayant pas acquis les compétences de base et la formation technique, technologique et professionnelle ;

---

<sup>1</sup> le COPIL validera la tenue de séminaires qui permettront la définition d'une politique inclusive, les actions prévues et la rédaction d'une Charte régionale pour rendre la formation professionnelle plus inclusive, notamment en faveur des publics repérés lors de l'atelier de validation).



### Volonté de la COI de pérenniser ce programme dans un temps long

de façon à accompagner **dans la durée** le développement quantitatif et qualitatif des systèmes de formation technique, technologique et professionnelle dans et avec chacun des Etats membres, pour chacun des secteurs déterminés :

- 1.1 - pour une employabilité accrue tout au long de la vie professionnelle, pour une facilitation de l'insertion et de la réinsertion professionnelle, pour des emplois décents,
  - 1.2 - pour une réponse en termes de bassin régional et national de formations, adaptée à tous les publics et plus particulièrement aux publics n'ayant pas acquis les compétences de base, aux publics isolés, en difficulté ou vulnérables, dans le respect de l'égalité femmes-hommes ;
  - 1.3 - pour une réponse en termes de bassins de compétences
- en phase avec les orientations économiques et stratégiques des Etats ;
- adaptée aux besoins régionaux en termes d'emploi et de besoin de formation
- adaptée aux nouveaux défis économiques, sociaux, environnementaux, climatiques, citoyens responsables, ...
- 1.4 - pour une meilleure reconnaissance des qualifications, des certifications, des diplômes dans et hors de la zone (élargissement des espaces d'opportunités professionnelles).

## « X » projets sectoriels mis en place progressivement

Faciliter la montée en compétences des professionnels de la formation dans des secteurs à forte valeur ajoutée et prioritaires, dans les programmes de développement des Etats membres de la COI

### Secteurs Professionnels

- ❖ les métiers de la santé et de l'aide à la personne
- ❖ les métiers de la mer (économie bleue, sécurité alimentaire)
- ❖ les métiers de la sécurité alimentaire (agriculture, agroalimentaire, aquaculture)
- ❖ Les métiers du tourisme, hôtellerie et restauration (THR)
- ❖ Les métiers de l'énergie (la sécurité énergétique et durable)
- ❖ Les métiers du bâtiment et travaux publics
- ❖ Les métiers du numérique
- ❖ Les métiers de l'environnement

### Pilotage

comité technique et sectoriel  
sous l'autorité du COPIL  
programme<sup>2</sup>

### Evaluation

- Objectifs précis
- Actions spécifiques
- Structures ciblées
- Indicateurs d'impact (acteurs, structures)

### Outils

- ✚ Expertise COI (Interne, externe)
- ✚ Unité de gestion/animation/formation/expertise/mobilité
- ✚ Plateforme numérique programme COI

### Activités prioritaires : formation entre pairs

1. Installation de Campus régionaux d'excellence, des métiers et des qualifications
2. Ateliers réflexifs (en présentiel, en b-learning ou entièrement à distance), visites d'études, projets de recherche ;
3. Mutualisation, partage , des expériences, des outils, des moyens, () ;
4. Collaboration, partage solidarité, au niveau de la zone COI, par la mise en place de réseaux de structures de formation, de réseaux d'acteurs de la formation ;
5. Production d'outils numériques ;
6. Réflexion, organisation de projets communs, de défis, d'évènements , dans la zone océan Indien, pour tous les niveaux de formation professionnelle ;
7. Renforcement des partenariats public-privés & internationaux pour favoriser les échanges de compétences, et réajuster régulièrement les programmes de formation en tenant compte de l'évolution des besoins

<sup>2</sup> la composition de cette commission sera précisée ultérieurement



## « X » projets intersectoriels mis en place progressivement

Faciliter la montée en connaissances et en compétences des professionnels de la formation sur des problématiques stratégiques et structurelles, pédagogiques, comme :

### **Exemples de thématiques** (voir page 5 axes 3 et 4)

- ❖ le pilotage et la gouvernance d'une structure de formation
- ❖ les modèles pédagogiques dans le cadre de la formation EFTP
- ❖ l'apprentissage sur le lieu de travail (stages, alternance, formation informelle) ;
- ❖ l'évaluation des compétences techniques, technologiques et professionnelles ;
- ❖ la certification « vers un cadre régional »
- ❖ les langues vivantes, les langues d'enseignement, les langues d'évaluation ;
- ❖ le numérique éducatif (@learning, mixte) et le numérique dans les métiers ;
- ❖ les outils pédagogiques d'aide aux enseignants ;
- ❖ les dispositifs d'orientation vers la voie technique, technologique et professionnelle ; sectoriels
- ❖ la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'artisanat ;
- ❖ la construction des attitudes personnelles, professionnelles, citoyennes dans l'EFTP ;
- ❖ le bien-être dans les structures de formation professionnelle ;
- ❖ La formation professionnelle dans une approche environnementale, climatique ;
- ❖ Formation interdépendante en circuit : privilégier la formation interdisciplinaire pour répondre aux besoins réels de chaque métier : une compétence variée pour assurer l'indépendance de chaque artisan. (Exemple : un atelier d'ouvrage bois inclut également l'entretien des plateaux techniques et la fabrication de matières d'œuvres mais ne se limite pas uniquement à l'ouvrage et à l'assemblage.)

### **Pilotage**

comité technique et  
sectoriel sous  
l'autorité du COPIL  
programme

### **Evaluation**

Indicateurs d'impact  
- pays  
- structures  
- projets

Même si le programme doit concerner tous les publics jeunes et adultes, installer une véritable politique régionale inclusive (réduction des inégalités), dans la formation technique, technologique et professionnelle, pour lutter contre les discriminations:

- ❖ pour les jeunes jamais scolarisés ou sortis très tôt (ou trop tôt) du système éducatif primaire;
- ❖ pour les filles et les femmes, au service du renforcement de l'égalité professionnelle, au service d'un développement d'opportunités économiques décentes et formelles pour les femmes;
- ❖ pour les publics, jeunes et adultes, isolés, en difficulté, vulnérables, éloignés de l'emploi ;
- ❖ pour les publics en situation de handicap ou à besoins particuliers ;
- ❖ pour les jeunes inscrits au secondaire mais n'ayant pas acquis les compétences de base et la formation technique, technologique et professionnelle ;

### **Activités prioritaires :**

- Objets de réflexion obligatoires et prioritaires dans chacun des projets sectoriels
- Séminaires, conférences, colloques, visites d'étude, projets de recherche,
- Partage, valorisation d'expériences
- Production d'actes

### **Outils**

- Expertise COI (Interne, externe)
- Unité de gestion/animation/formation/expertise/mobilité
- Plateforme numérique programme COI

## Partie « mobilités »

Installer une politique vertueuse de mobilités physiques et virtuelles (dans la zone COI), en capitalisant sur les avantages comparatifs des pays pour la formation et l'emploi (sur le modèle du programme Leonardo Da Vinci)

*« Le programme Leonardo da Vinci propose plusieurs types de projets dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels*

*1) Mobilité pour une expérience d'apprentissage ou de formation*

*2) Partenariat (organisations impliquées dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels, secteur des entreprises).*

*3) Projets multilatéraux (organisations de différents pays qui collaborent pour mettre au point des pratiques de travail dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle -projets de «développement de l'innovation», projets de «transfert de l'innovation», réseaux thématiques »*

### Exemples de mobilités

- ❖ Stages de formation professionnelle (apprenants)
- ❖ Poursuite d'étude (continuum) (étudiants)
- ❖ Visites d'étude (acteurs de la formation)
- ❖ Bourses d'étude recherche

### Pilotage

comité technique et sectoriel sous l'autorité du COPIL programme

### Evaluation

- Indicateurs d'impact
  - Pays
  - Structure
  - pédagogique
- Rapports de fin de mobilité

### Un « fond océan Indien mobilités » dédié

#### Outils

- ✚ expertise COI (interne, externe)
- ✚ unité de gestion/animation/formation /expertise/mobilité
- ✚ plateforme numérique programme COI

## **Bénéficiaires du programme et des projets** **(à identifier en concertation avec les Etat membres)**

- Les responsables institutionnels (services centraux et déconcentrés), pour travailler notamment
  - sur les politiques publiques de la formation professionnelle,
  - sur le pilotage de ces politiques,
  - sur les textes référents (curricula, référentiels métiers, référentiels compétences, programmes ) ;
- les personnels d'encadrement de structures de formation scolaires et universitaires  
(par rapport au pilotage et à la gouvernance, au management, à la conduite du changement) ;
- les enseignants et les formateurs  
(par rapport à la didactique et à la pédagogie, à la gestion de groupe, au numérique éducatif ) ;
- les chercheurs en éducation de la zone océan Indien
- Les responsables et les acteurs des centres de recherche et de formation pédagogique
- les responsables des secteurs économiques,
- les responsables sociaux, ONG, associatifs ;

**et bien entendu les apprenants,  
publics qui doivent rester la cible prioritaire de ce programme,  
notamment les plus vulnérables.**

# Simulation de mise en œuvre opérationnelle

Préalable : ce programme régional doit être pensé sur une **durée longue pour être efficace, pour atteindre les objectifs ambitieux fixés, pour avoir un réel impact.**



✓ **une première phase d'expérimentation de premières actions (dès la réception des fonds de démarrage, deuxième semestre 2024 souhaitable)**

- appropriation du programme par les acteurs des cinq Etats membres et validation de la composition de la composition des organes de gouvernance par les Etats membres
- mise en place de premières activités (notamment des Campus régionaux des métiers et des qualifications pour trois secteurs professionnels).
- Installation de l'unité de gestion/animation/formation/expertise/mobilité (recrutements)
- Création de la plateforme numérique spécifique au programme



✓ **une phase d'installation du programme de 24 mois (janvier 2025 à décembre 2027)**

- montée en activité progressive et durable du programme par une mise en œuvre de plans d'action sectoriels et intersectoriels (PTAB AFD, PTAB UE)
- Poursuite des travaux des trois premiers Campus régionaux des métiers et des qualifications
  - Mise en place de nouveaux Campus régionaux des métiers et des qualifications pour trois secteurs professionnels)
  - Organisations d'événements, d'actions dans le cadre des projets intersectoriels
  - Professionnalisation de l'unité de gestion/animation/formation/expertise/mobilité (recrutements)
  - Animation de la plateforme numérique spécifique au programme



✓ **une phase de pérennisation du programme à partir de janvier 2028.**



**BUDGET de DEMARRAGE**  
- FONDS AFD  
- FONDS UE



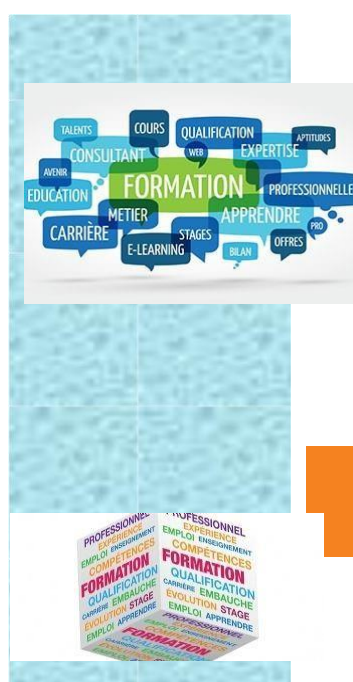
**MECANISME PERENNE**  
**FONDS EFTP ET MOBILITES ?**

## Quel nom pour le programme ?

Voici les noms proposés par les participants de chacun des Etat membres lors de l'atelier de validation technique :

- Formapro océan Indien Programme Avenir OI
- Form'Actions océan Indien
- Observatoire Formation et Métiers océan Indien
- Programme Mascareignes Formation Professionnelle et Technique Régionale
- Programme Ebène 2024
- Coopération et Mobilité océan Indien CMOI
- Education emploi océan Indien
- Programme Avenir OI

**PROGRAMME REGIONAL  
DE COOPERATION ET DE MOBILITE  
EN FORMATION TECHNIQUE, TECHNOLOGIQUE ET  
PROFESSIONNELLE  
DANS L'OCEAN INDIEN**



**Projet de plan d'action septembre 2024 / décembre 2027**

**Synthèse**

**Budget prévisionnel de démarrage septembre 2024 / décembre 2027**

## Projet de plan d'action septembre 2024 / décembre 2027

### Synthèse

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Equipements                                                | Second semestre 2024 (dès réception des subventions)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Unité de gestion/animation/formation/expertise/mobilité    | Installation phase 1: second semestre 2024 (dès réception des subventions)<br>Installation phase 2: début 2026                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Espace numérique de travail "programme"                    | Fabrication : second semestre 2024 (dès réception des subventions)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| COPIL Programme                                            | Deux par an (un distanciel, un présentiel)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Comité scientifique                                        | Deux par an (un distanciel, un présentiel)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Frais COI                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Frais d'audit du programme Évaluation externe              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Package 1 - projet sectoriel "Santé et aide à la personne" | Début : 2nd semestre 2024<br>Sept COPIL/CTRS sectoriels, deux par an (trois COPIL distanciel, quatre COPIL/CTRS présentiel)<br>Neuf ateliers de formation et de production <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois en distanciel, six en présentiel</li> <li>- trois cohortes de 40 apprenants</li> <li>- neuf thématiques travaillées (trois par an)</li> </ul>            |
| Package 1 - Mobilité "Santé et aide à la personne"         | Cinq bourses d'étude<br>Soixante visites d'étude<br>Cinq bourses de recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Package 2 - projet sectoriel "Sécurité alimentaire"        | Début : 2nd semestre 2024<br>Sept COPIL/CTRS sectoriels, deux par an (trois COPIL distanciel, quatre COPIL/CTRS présentiel)<br>Neuf ateliers de formation et de production <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois en distanciel, six en présentiel</li> <li>- trois cohortes de 40 apprenants</li> <li>- neuf thématiques travaillées (trois par an)</li> </ul>            |
| Package 2 - Mobilité "Sécurité alimentaire"                | Cinq bourses d'étude<br>Soixante visites d'étude<br>Cinq bourses de recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Package 3 - projet sectoriel "Economie bleue"              | Début : 2nd semestre 2024<br>Sept COPIL/CTRS sectoriels, deux par an (trois COPIL distanciel, quatre COPIL/CTRS présentiel)<br>Neuf ateliers de formation et de production <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois en distanciel, six en présentiel</li> <li>- trois cohortes de 40 apprenants</li> <li>- neuf thématiques travaillées (trois par an)</li> <li>-</li> </ul> |
| Package 3 - Mobilité "Economie bleue"                      | Cinq bourses d'étude<br>Soixante visites d'étude<br>Cinq bourses de recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Package 4 - projet sectoriel "Tourisme, hôtellerie, restauration" | <p>Début : 2nd semestre 2024</p> <p>Sept COPIL/CTRS sectoriels, deux par an (trois COPIL distanciel, quatre COPIL/CTRS présentiel)</p> <p>Neuf ateliers de formation et de production</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois en distanciel, six en présentiel</li> <li>- trois cohortes de 40 apprenants</li> <li>- neuf thématiques travaillées (trois par an)</li> </ul> |
| Package 4 - Mobilité "Tourisme, hôtellerie, restauration"         | <p>Cinq bourses d'étude</p> <p>Soixante visites d'étude</p> <p>Cinq bourses de recherche</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Package 5 - projet sectoriel "La sécurité énergétique et durable" | <p>Début : 2nd semestre 2025</p> <p>Cinq COPIL/CTRS sectoriels, deux par an (deux COPIL distanciel, trois COPIL/CTRS présentiel)</p> <p>Six ateliers de formation et de production</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux en distanciel, quatre en présentiel</li> <li>- Deux cohortes de 40 apprenants</li> <li>- Six thématiques travaillées (trois par an)</li> </ul>    |
| Package 5 - projet sectoriel "La sécurité énergétique et durable" | <p>Cinq bourses d'étude</p> <p>Quarante visites d'étude</p> <p>Trois bourses de recherche</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Package 6 - projet sectoriel "Bâtiments et travaux publics"       | <p>Début : 2nd semestre 2025</p> <p>Cinq COPIL/CTRS sectoriels, deux par an (deux COPIL distanciel, trois COPIL/CTRS présentiel)</p> <p>Six ateliers de formation et de production</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux en distanciel, quatre en présentiel</li> <li>- Deux cohortes de 40 apprenants</li> <li>- Six thématiques travaillées (trois par an)</li> </ul>    |
| Package 6 - Mobilité ""Bâtiments et travaux publics"              | <p>Cinq bourses d'étude</p> <p>Quarante visites d'étude</p> <p>Trois bourses de recherche</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Package 7 - projet sectoriel "Numérique"                          | <p>Début : 2nd semestre 2026</p> <p>Trois COPIL/CTRS sectoriels, deux par an (un COPIL distanciel, deux COPIL/CTRS présentiel) Trois ateliers de formation et de production</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un en distanciel, deux en présentiel</li> <li>- Une cohorte de 40 apprenants</li> <li>- Six thématiques travaillées</li> </ul>                                |
| Package 7 - Mobilité "Numérique"                                  | <p>Cinq bourses d'étude</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Package 8 - projet sectoriel "Environnement"                      | <p>Début : 2nd semestre 2026</p> <p>Trois COPIL/CTRS sectoriels, deux par an (un COPIL distanciel, deux COPIL/CTRS présentiel) Trois ateliers de formation et de production</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un en distanciel, deux en présentiel</li> <li>- Une cohorte de 40 apprenants Six thématiques travaillées</li> </ul>                                           |
| Package 8 - Mobilité "Environnement"                              | <p>Cinq bourses d'étude</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |



|                                                                           |                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Package 9 - projet sectoriel "Genre - autres que dans projets sectoriels" | Début : 2nd semestre 2024<br>Quatre COPIL, un par an (présentiel)<br>Trois séminaires de formation et de production (présentiel)<br>Trois CTRS (distanciel) |
| Package 9 - Mobilité ""Genre - autres que dans projets sectoriels"        | Cinq bourses d'étude                                                                                                                                        |
|                                                                           |                                                                                                                                                             |
| Package 10 - projet sectoriel "Jeunes pas ou très peu scolarisés"         | Début : 2nd semestre 2024<br>Quatre COPIL, un par an (présentiel)<br>Trois séminaires de formation et de production (présentiel)<br>Trois CTRS (distanciel) |
| Package 10 - Mobilité "Jeunes pas ou très peu scolarisés"                 | Cinq bourses d'étude                                                                                                                                        |

**Budget prévisionnel de démarrage (2<sup>nd</sup> semestre 2024 / décembre 2027) 9**  
**332 200 euros.**

|                                                                   | Total       | 2024      | 2025      | 2026      | 2027      |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Equipements                                                       | 195 000 €   | 120 000 € | 5 000 €   | 65 000 €  | 5 000 €   |
| Unité de gestion/animation/formation/expertise/mobilité           | 1 297 200 € | 96 600 €  | 289 800 € | 455 400 € | 455 400 € |
| Espace numérique de travail "programme"                           | 600 000 €   | 400 000 € | 100 000 € | 50 000 €  | 50 000 €  |
| COPIL Programme                                                   | 200 000 €   | 50 000 €  | 50 000 €  | 50 000 €  | 50 000 €  |
| Comité scientifique                                               | 200 000 €   | 50 000 €  | 50 000 €  | 50 000 €  | 50 000 €  |
| Frais COI                                                         | 200 000 €   | 20 000 €  | 60 000 €  | 60 000 €  | 60 000 €  |
| Frais d'audit du programme Evaluation externe                     | 50 000 €    | 5 000 €   | 15 000 €  | 15 000 €  | 15 000 €  |
|                                                                   |             |           |           |           |           |
| Package 1 - projet sectoriel "Santé et aide à la personne"        | 600 000 €   | 45 000 €  | 185 000 € | 185 000 € | 185 000 € |
| Package 1 - Mobilité "Santé et aide à la personne"                | 390 000 €   |           | 130 000 € | 130 000 € | 130 000 € |
|                                                                   |             |           |           |           |           |
| Package 2 - projet sectoriel "Sécurité alimentaire"               | 600 000 €   | 45 000 €  | 185 000 € | 185 000 € | 185 000 € |
| Package 2 - Mobilité "Sécurité alimentaire"                       | 390 000 €   |           | 130 000 € | 130 000 € | 130 000 € |
|                                                                   |             |           |           |           |           |
| Package 3 - projet sectoriel "Economie bleue"                     | 600 000 €   | 45 000 €  | 185 000 € | 185 000 € | 185 000 € |
| Package 3 - Mobilité "Economie bleue"                             | 390 000 €   |           | 130 000 € | 130 000 € | 130 000 € |
|                                                                   |             |           |           |           |           |
| Package 4 - projet sectoriel "Tourisme, hôtellerie, restauration" | 600 000 €   | 45 000 €  | 185 000 € | 185 000 € | 185 000 € |
| Package 4 - Mobilité "Tourisme, hôtellerie, restauration"         | 390 000 €   |           | 130 000 € | 130 000 € | 130 000 € |
|                                                                   |             |           |           |           |           |
| Package 5 - projet sectoriel "La sécurité énergétique et durable" | 415 000 €   |           | 45 000 €  | 185 000 € | 185 000 € |

|                                                                           |                    |                    |                    |                    |                    |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Package 5 - Mobilité "La sécurité énergétique et durable"                 | 270 000 €          |                    |                    | 50 000 €           | 220 000 €          |
|                                                                           |                    |                    |                    |                    |                    |
| Package 6 - projet sectoriel "Bâtiments et travaux publics"               | 415 000 €          |                    | 45 000 €           | 185 000 €          | 185 000 €          |
| Package 6 - Mobilité ""Bâtiments et travaux publics"                      | 270 000 €          |                    |                    | 50 000 €           | 220 000 €          |
|                                                                           |                    |                    |                    |                    |                    |
| Package 7 - projet sectoriel "Numérique"                                  | 230 000 €          |                    |                    | 45 000 €           | 185 000 €          |
| Package 7 - Mobilité "Numérique"                                          | 50 000 €           |                    |                    |                    | 50 000 €           |
|                                                                           |                    |                    |                    |                    |                    |
| Package 8 - projet sectoriel "Environnement"                              | 230 000 €          |                    |                    | 45 000 €           | 185 000 €          |
| Package 8 - Mobilité "Environnement"                                      | 50 000 €           |                    |                    |                    | 50 000 €           |
|                                                                           |                    |                    |                    |                    |                    |
| Package 9 - projet sectoriel "Genre - autres que dans projets sectoriels" | 300 000 €          | 45 000 €           | 85 000 €           | 85 000 €           | 85 000 €           |
| Package 9 - Mobilité ""Genre - autres que dans projets sectoriels"        | 50 000 €           |                    | 50 000 €           |                    |                    |
|                                                                           |                    |                    |                    |                    |                    |
| Package 10 - projet sectoriel "Jeunes pas ou très peu scolarisés"         | 300 000 €          | 45 000 €           | 85 000 €           | 85 000 €           | 85 000 €           |
| Package 10 - Mobilité "Jeunes pas ou très peu scolarisés"                 | 50 000 €           |                    | 50 000 €           |                    |                    |
|                                                                           |                    |                    |                    |                    |                    |
| <b>Total</b>                                                              | <b>9 332 200 €</b> | <b>1 011 600 €</b> | <b>2 189 800 €</b> | <b>2 735 400 €</b> | <b>3 395 400 €</b> |